

Paris, le 30 avril 2020

## Comité national contre les violences intra-familiales (CNVIF) : une première réunion introduite par Marlène Schiappa

Créé à l'initiative du Conseil national de l'Ordre des médecins, le Comité national contre les violences intra-familiales (CNVIF) s'est réuni pour la première fois ce mercredi 29 avril.

Cette première rencontre a été introduite par la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Dans un message vidéo, Marlène Schiappa a en effet salué l'engagement des membres du Comité nouvellement créé et leur a apporté son soutien personnel dans cette démarche.

Organisé par le Gouvernement en 2019, le Grenelle contre les violences conjugales a permis une prise de conscience collective et mobilisé de multiples instances au profit de cette grande cause nationale. Le Conseil national de l'Ordre des médecins, mobilisé de longue date pour lutter contre les violences intra-familiales, a souhaité prolonger l'élan de cette démarche par la constitution d'un comité consultatif avec des pouvoirs de recommandations aux pouvoirs publics.

C'est ainsi que ce mercredi 29 avril 2019, le comité national contre les violences intra-familiales (CNVIF) a tenu sa première séance, réunissant :

- **Les institutions ordinales** : Conseil national de l'Ordre des médecins, Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, Conseil national de l'Ordre des infirmiers, Ordre national des chirurgiens-dentistes, Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, Conseil national de l'Ordre des barreaux
- **La Haute autorité de santé (HAS)**
- **La Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)**
- **Le Collège de la médecine générale (CMG)**
- **La Société française de pédiatrie médico-légale (SFPML)**
- **La Société française de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (CPRE)**
- **L'Institut Women-Safe**
- **Des personnalités qualifiées** : médecins généralistes, pédiatre des hôpitaux et médecin légiste, médecin de PMI et gynécologue, chirurgiens, avocat et avocate, juriste, magistrat

[www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

 [@ordre\\_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde  
06 30 10 85 57

- **Les Associations : Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF), France Victimes, Femmes solidaires, Les Maux-Les Mots Pour le Dire**

A cette occasion, les membres du comité ont notamment évoqué les conséquences graves du confinement lié au COVID19 sur les violences intra-familiales. En effet, selon les données gouvernementales, depuis mars, les signalements de violences conjugales ont augmenté de 30% et, dans une proportion tout aussi importante, les maltraitances et violences faites aux enfants au sein de la famille. Dans ce contexte, le comité tient à saluer les premières mesures mises en place face à ce sinistre constat.

Dans son message vidéo, la Secrétaire d'État Marlène Schiappa a notamment alerté le CNVIF sur la nécessité d'anticiper les prises en charge à l'approche du déconfinement : *« Je crains qu'à la fin du confinement, au moment où nous ouvrirons les portes des maisons et des appartements, nous découvrons des situations dramatiques. Il faudra accompagner les victimes de violences intra-familiales dans la prise en charge du psycho trauma et dans les soins notamment. Le rôle des médecins et des soignants sera alors essentiel. »*

Les conséquences de la crise sanitaire et du confinement illustrent malheureusement les défaillances de notre système de prise en charge et obligent l'ensemble des acteurs à aller plus loin dans les actions.

Le CNVIF se réunira à nouveau très prochainement pour émettre des recommandations concernant le déconfinement et la sortie de la crise sanitaire. Il devrait alors être rejoint par le **Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)**.